

PLATE-FORME DE SERVICES AUX MIGRANTS (PSM)

RAPPORT NARRATIF

PERIODE : du 01.01 au 31.12.2016



Lieux de vie de personnes exilées : Calais, Norrent Fontes, Dieppe, Grande Synthe, Steenvoorde

LE PROJET

Nom de l'association : *Plate-forme de Services aux Migrants (PSM)*

Nom du projet : *Programme d'activités de la PSM – année 2016*

Titre et localisation du projet : *Région Nord-Pas-de-Calais + Dieppe, Cherbourg et Paris*

« Plate-forme de Services aux Migrants » / Nord, Pas-de-Calais / FRANCE

Sommaire

Sommaire.....	2
MISE EN ŒUVRE DU PROJET	3
Calendrier.....	3
Contexte local.....	3
Actions	3
Acteurs	14
Moyens matériels	16
Bénéficiaires.....	16
Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet	17
Suites de l'action	25

- MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Calendrier

Quel était le calendrier prévisionnel du projet (dates de début, des différentes étapes et de fin du projet)?

L'association Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Le présent rapport porte sur les activités réalisées entre le 01.01 et le 31.12.2016

A-t-il été respecté ?

Globalement, le calendrier a été respecté.

Pour l'année 2016, la PSM s'est donné comme priorités :

- ☒ Axe 1 : Maintenir la dynamique de mobilisation inter-associative
- ☒ Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles et responsables associatifs
- ☒ Axe 3 : Développer les actions de nature juridique

Contexte local

Le contexte:

La première moitié de l'année 2016 a vu le réseau associatif s'impliquer de manière importante dans des contentieux en vue de soutenir au mieux les exilés vivant dans les camps de la région. Le réseau s'est également trouvé impliqué dans la mise en place du premier camp humanitaire aux normes internationales sur le territoire français, ce qui, nécessairement, entraîne des questionnements et positionnements divers.

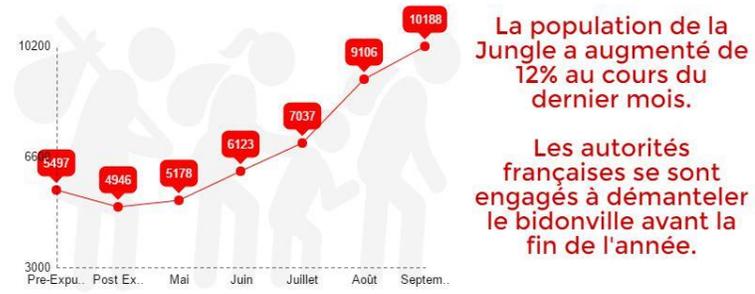
A Calais, le gouvernement a, dès le début de l'année 2016, cherché à mettre en œuvre l'expulsion des habitants du bidonville de Calais. Tout d'abord le 19 janvier par la prise d'une décision demandant le départ des exilés vivant sur une bande de 100 mètres tout le long de la rocade portuaire. C'est environ 1000 personnes qui ont alors dû « déménager » leurs abris et affaires personnelles. La grande majorité d'entre elles se sont déplacées sur la zone sud du bidonville.

Or, le 19 février, la Préfète du Pas-de-Calais a pris un arrêté intimant aux habitants de cette « zone sud » de quitter les lieux. Cette décision a alors été contestée par un référé-suspension déposé devant le Tribunal administratif (TA) de Lille par 240 exilés vivant sur le bidonville et 5 associations auxquelles se sont ajoutées 5 associations intervenantes volontaires. Un important travail d'explication et de coordination a été mené avec les associations et les exilés pour qu'un tel recours soit possible. Un travail d'explication auprès des médias et de l'opinion publique a été mené en parallèle. Le 25 février, la juge des référés du TA de Lille a pris une décision autorisant l'expulsion des habitants de la zone Sud du bidonville mais refusant la destruction de ce qu'elle a appelé les « lieux de vie ». Un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat a été déposé par les requérants, mais il a été retiré quelques semaines plus tard après que la destruction du bidonville ait eu lieu. En effet, quelques jours après la décision du TA de Lille, la Préfecture mettait en œuvre l'expulsion en utilisant la force publique. Seuls les constructions dans lesquelles étaient mises en œuvre des actions associatives ou communautaires ont pu être sauvegardées : cuisines communautaires, église, mosquées, écoles, etc. Une partie des habitants de la zone Sud ont pu intégrer les places encore disponibles au sein des containers du « Centre d'accueil provisoire » ou de l'espace réservé aux femmes dans le Centre Jules Ferry. D'autres ont choisi de partir dans les Centres d'accueil et d'orientation répartis à travers la France. Mais la majorité d'entre eux ont simplement déménagé leurs affaires sur la zone Nord du bidonville et se sont installés dans un abri en bois-bâche ou dans une tente. Par ailleurs, les associations estiment à environ 180 le nombre de mineurs ayant disparu au cours de cette expulsion.

Pendant tout le printemps et l'été, la menace d'une expulsion de la zone Nord du bidonville a plané sans qu'aucune information précise ne vienne l'étayer. Il aura fallu attendre le début du mois de septembre pour que les autorités préfectorales et ministérielles indiquent clairement leur volonté d'expulser l'ensemble des habitants vivant dans les abris précaires et tentes du bidonville de Calais.

Entre le mois de mars et septembre 2016, la population du bidonville n'a cessé de croître. Les associations Help Refugees et l'Auberge des migrants ont réalisé mensuellement un recensement avec le soutien des autres associations intervenant à Calais.

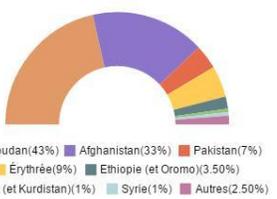
10188 personnes vivent dans la Jungle de Calais



Les autorités françaises se sont engagés à démanteler le bidonville avant la fin de l'année.

Nous avons interrogé 744 ménages qui voulaient rester en France.

52% ont rapporté des problèmes tels que ne pas pouvoir accéder à un hébergement, avec une attente atteignant 8 mois ; être détournés des bus allant vers les centres d'accueil en s'entendant dire « il n'y a pas d'espace pour vous ».



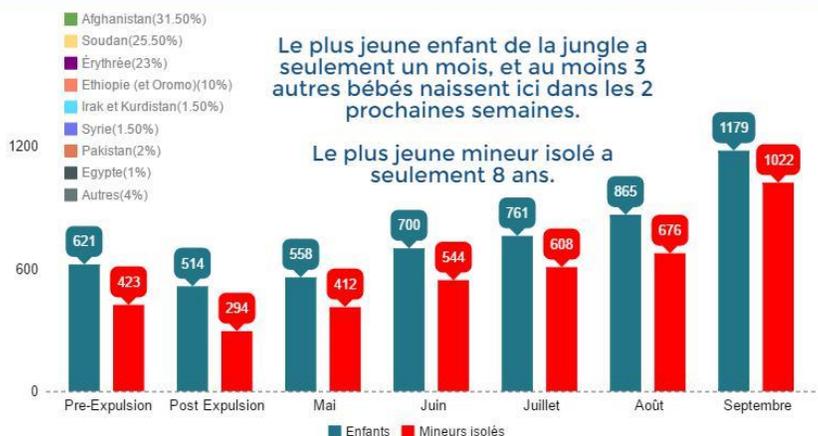
Help Refugees/ L'Auberge des Migrants Census Report September 2016



Comme nous pouvons le voir sur ce document extrait du recensement, la population totale vivant sur le terrain jouxtant le Centre Jules Ferry représentait près de 5 500 personnes avant l'expulsion de la zone Sud du bidonville (dont 800 environ dans les containers et 150 dans la mise à l'abri réservée aux femmes). Il y avait près de 7 000 personnes au mois de juillet et plus de 10 000 en septembre.

Cette population est composée d'environ 10% de mineurs dont une grande majorité de mineurs isolés.

Il y a eu une augmentation de 51% des mineurs isolés dans la jungle de Calais dans le dernier mois - 11 arrivent chaque jour



Après l'expulsion en Mars de la zone sud du camp, 129 enfants n'ont pu être retrouvés. Les autorités françaises ont annoncé une démolition complète du camp. Il y a maintenant plus de deux fois plus de mineurs isolés, mais aucun plan n'a encore été mis en place pour les sauvegarder et les protéger.

Help Refugees/L'Auberge des Migrants Census Report September 2016

De nombreux acteurs se sont intéressés à la question des mineurs isolés survivant à Calais et dans les autres camps de la région. Le 20 avril, le Défenseur des droits a pris une décision relative à cette population. Il a fait diverses recommandations afin de remédier à l'absence de mise en œuvre de solutions adaptées de mise à l'abri et de scolarisation des mineurs non accompagnés du bidonville. Parmi ces recommandations nous pouvons citer la mise en place :

- de dispositif d'accueil de jour et de nuit pour les MIE,
- de dispositif de scolarisation pour les enfants vivant sur le bidonville, mais aussi la mise en place de passerelle permettant une scolarisation des enfants dans les écoles de la ville de Calais
- de dispositif d'information sur les droits des mineurs isolés, avec des maraudes d'information spécialisées permettant une approche de ce public particulier.

L'Unicef, en partenariat avec l'association Trajectoires, a également produit un rapport sur la situation des mineurs non accompagnés vivant à Calais et dans 6 autres camps de la région Nord Pas-de-Calais et dans le département de la Manche.¹

¹ <https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/ni-sains-ni-saufs-enquete-sur-les-mineurs-non-accompagnes-dans-le-nord-de-la-france>

Malgré ces demandes auxquelles peuvent s'ajouter des interpellations d'associations intervenant directement sur le terrain (lettre aux ministres, communiqués de presse), peu de choses ont été mises en place à Calais pour cette population. Il faut malgré tout mentionner la création de deux classes au sein du centre Jules Ferry, et le projet, régulièrement reporté, d'ouverture d'un dispositif de mise à l'abri de nuit pour 72 mineurs. Mais ces réalisations ou projets doivent être mis en parallèle avec le nombre de mineurs présents à Calais : en septembre, ils étaient plus de 1000.

Après de nombreuses rumeurs, les autorités ont annoncé, en septembre 2016, l'expulsion imminente du bidonville (abris précaires et dispositifs de mise à l'abri). Là encore, des exilés et douze associations ont contesté cette expulsion faite sans que des solutions adaptées ne soient proposées à tous les habitants du bidonville. Le juge ayant rejeté la requête, l'expulsion a pu avoir lieu à partir du 24 octobre 2016. Il y avait alors environ 7000 personnes sur le bidonville. En effet, les personnes ne souhaitant pas partir en CAO, unique solution proposée, ont préféré quitter Calais avant l'expulsion.

L'expulsion a commencé le lundi 24 octobre sous les yeux des 800 journalistes accrédités par la préfecture. En revanche, les avocats d'Avocats Sans Frontières et les responsables d'Emmaüs et de la Cabane Juridique n'ont pas été autorisés à rentrer sur le camp au titre d'un arrêté du 23 octobre 2016 instaurant une zone de protection autour du bidonville. Cet arrêté, fondé sur l'état d'urgence, a été contesté par plusieurs associations devant le juge des référés du tribunal administratif de Lille, mais lorsque l'affaire a été audenciée, il avait été abrogé dans la nuit par la préfecture du Pas de Calais. Cette abrogation n'empêchera pas ensuite l'interdiction aléatoire d'entrée sur le bidonville.

Lors de l'opération d'expulsion, 5000 exilés hommes et 400 femmes ont été envoyés dans des CAO répartis sur tout le territoire français. 1900 mineurs ont, quant à eux, été envoyés dans des CAOMI (CAO pour mineurs isolés), structures qui n'entrent pas dans le cadre légal de la protection de l'enfance. De nombreuses associations, militants et bénévoles s'organisent autour des CAO et CAOMI afin d'apporter un soutien aux exilés et un regard citoyen sur ces nouvelles structures d'hébergements. La PSM cherche à connaître et mettre en liens les multiples initiatives. Les associations et collectifs de soutien sont très attentifs à ce que les promesses faites aux exilés par les autorités lors de l'expulsion du bidonville de Calais soient respectées. En particulier la promesse de non-exécution des transferts Dublin pour les personnes pour lesquelles un autre pays européens serait responsable de la demande d'asile. Cette promesse répétée à de nombreuses reprises par le ministre de l'intérieur de l'époque, le directeur général de l'OFPRA et les agents de l'OFII présents sur le site du bidonville lors de l'expulsion, a été violée par de nombreuses préfectures. Les mobilisations associatives ont à plusieurs reprises permis d'éviter l'exécution du transfert.

La fin de l'année 2016 a été marquée par le retour régulier d'exilés dans la ville de Calais. Pour le moment, une centaine de personnes, rarement les mêmes d'un jour sur l'autre, sont croisées quotidiennement par les bénévoles et militants des associations qui effectuent des maraudes. Toute tentative d'installation d'un lieu de vie pérenne par les exilés est détruite dans les heures qui suivent par les forces de l'ordre. Celles-ci très présentes dans la ville de Calais contrôlent et interpellent toutes les personnes ressemblant de près ou de loin à un migrant. Cependant, l'augmentation continue du nombre de personnes présentes à Calais depuis l'expulsion du bidonville laisse supposer la re-création de lieu de vie dans les mois qui viennent.

L'année 2016 a été vécue différemment sur le territoire de la Ville de Grande Synthe.

Plus de 2000 exilés (sur)vivaient dans un campement insalubre du quartier du Basroch. Le Maire de Grand-Synthe en lien avec les associations, et particulièrement avec Médecins sans frontières, a alors souhaité mettre en place un « camp humanitaire aux normes internationales » pour abriter le plus dignement possible les exilés vivant sur sa commune. Dès les premières annonces municipales, il a été clair que ce camp n'avait pas pour vocation de durer et que sa taille devait réduire progressivement. Malgré les difficultés techniques (tempête ayant détruit une grande partie des tentes prévues par Médecins sans frontières) et les bâtons mis dans les roues de la Mairie et des acteurs locaux par les autorités étatiques (commission de sécurité menaçant de ne pas autoriser l'ouverture du camp et obligeant à des travaux supplémentaires), le camp a pu ouvrir au début du mois de mars 2016. A cette époque, environ 1300 personnes vivaient encore dans le bidonville du Basroch et ont déménagé dans le nouveau camp, appelé Camp de La Linière, sans grosse difficulté. La Mairie a décidé à cette époque que ce chiffre de 1300 personnes était la jauge maximale du camp. L'association Utopia 56, ayant l'expérience de la gestion logistique du festival de musique les Vieilles Charrues à Carhaix en Bretagne et s'étant investie depuis quelques mois auprès des exilés de Calais, a accepté de coordonner les activités permettant le fonctionnement du camp.

Malgré son refus initial, l'Etat a été dans l'obligation de reconnaître l'initiative grande-synthoise et en avril 2016 a accepté de financer le fonctionnement du camp. Une convention tripartite a été signée par l'Etat, la municipalité de Grande-Synthe et l'association AFEJI, nouveau régisseur du camp (association intervenant dans le département du Nord et gérant de nombreux dispositifs d'hébergement : maisons d'enfants, CHRS, CADA).

Du mois de mars au mois de juillet 2016, le nombre de personnes vivant dans le camp de Grande-Synthe n'a cessé de diminuer pour atteindre environ 800 personnes en juillet. Les raisons de cette baisse ne sont pas facilement explicables mais on peut oser une hypothèse : à Grande-Synthe, il s'agit d'une population principalement composée de personnes kurdes. Or, à partir du printemps 2016, les possibilités de passer en Europe pour les personnes empruntant la route Turquie-Grèce ont été rendues plus compliquées. Il y a donc moins de kurdes entrant en Europe et donc moins de kurdes arrivant à Grand-Synthe. On peut imaginer que cette situation perdurera jusqu'à ce qu'une nouvelle route migratoire soit créée.

Ceci est un élément intéressant de mise en lumière de l'imposture de la « théorie de l'appel d'air » qui ne cesse d'être utilisée pour refuser d'améliorer l'accueil des exilés de passage. En effet, alors que jusque 2500 personnes survivaient dans un des camps les plus indignes de France, voire d'Europe, l'amélioration des conditions d'accueil loin d'entraîner un afflux vers Grande-Synthe, n'a eu aucune influence sur la présence d'exilés dans cette commune.

Alors qu'en juillet, il était dénombré environ 800 personnes sur le camp, et que les autorités avaient fixé ce chiffre comme le nombre maximum de personnes autorisées, le camp n'a, depuis lors, cessé de grossir dans le contexte de l'expulsion du bidonville de Calais. Il y aurait à ce jour (janvier 2017) 1300 exilés y vivant.

De nombreuses initiatives ont fleuri autour de la création de ce camp. Parmi elles, nous pouvons citer la création d'un point d'information général impulsé par le groupe juridique de Grande Synthe et animé par le Carrefour des solidarités. Ce lieu doit permettre aux exilés d'accéder à l'ensemble des informations utiles à leur vie sur le camp mais aussi dans la ville de Grande Synthe. Par ailleurs, il doit permettre d'orienter les personnes vers les acteurs compétents pour la réponse à des questions individuelles, principalement les questions relatives à leur droit. Deux

nouveaux acteurs juridiques se sont installées à Grande Synthe depuis juillet 2016 : la Cimade, et l'Equipe de soutien juridique de Dunkerque . Ils apportent soutien et conseils juridiques aux exilés du camp, notamment aux personnes mineures.

Par ailleurs, alors que la question des Mineurs isolés étrangers présent dans le camp est difficilement appréhendée, il faut saluer l'ouverture des écoles de la commune aux enfants vivant dans le camp. Cependant, la prise en charge des mineurs isolés par les services de la protection de l'enfance du Département du Nord est déficiente. Il ne semble pas pour le moment que des solutions adaptées à la réalité de ces jeunes soient mise en œuvre.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la pérennité de ce camp aux normes humanitaires alors que la convention tripartite (Etat-Mairie de Grande Synthe-AFEJ) doit être renégociée au mois de mars 2017.

Ailleurs dans la région, la politique gouvernementale semble avoir été de chercher à faire disparaître les lieux de vie d'exilés ou de faire comme s'ils n'existaient pas (Angres par exemple).

Les exilés vivant à Dieppe, Cherbourg, Chocques et Steenvoorde ont eu à subir une ou plusieurs destructions de leur lieu de vie. Ces expulsions ont, soit été validées par les tribunaux saisis, soit n'ont pas été contestées par un recours aux juridictions. Les exilés se sont à chaque occasion réinstallés dans un lieu non loin de leur ancien lieu de vie (sauf lors de la seconde expulsion du campement de Chocques, mais pour des raisons extérieures : l'aire de services utilisées par les exilés vivant à Chocques pour essayer de passer en Grande Bretagne est en travaux depuis cet été et donc fermée). Ces réinstallations montrent, s'il fallait une nouvelle fois le prouver, que les expulsions n'ont pour seule conséquence que de précariser toujours un peu plus les exilés.

Lors de certaines de ces expulsions (Steenvoorde, Chocques) les exilés se sont vus proposer, voire imposer, un hébergement dans un centre d'accueil et d'orientation (CAO) quelque part en France. Aucun des exilés vivant à Chocques n'a souhaité entrer dans les bus devant les emmener dans le CAO proposé. Les exilés de Steenvoorde n'ont pas eu le choix (il leur a été indiqué qu'ils avaient le choix entre un hébergement en CAO ou un placement en centre de rétention administrative en vue de leur expulsion vers leur pays d'origine), mais dès que l'occasion s'est présentée, tous sont revenus dans des lieux où ils pourraient poursuivre leur parcours vers la Grande Bretagne. Aujourd'hui, environ 80 personnes sont de nouveau présentes à Steenvoorde.

A Norrent Fontes, les autorités ont d'abord cherché à intimider l'association Terre d'Errance présente au côté des exilés, en lançant une procédure relative au droit de l'urbanisme pour avoir reconstruit une cabane incendiée. Cette procédure a été classée sans suite par le Procureur de Béthune au motif que l'association avait agi « en état de nécessité ». Cependant, en juillet 2016, la municipalité de Norrent-Fontes qui possède l'un des terrains occupés par les exilés depuis 2008 et le propriétaire privé d'un terrain occupé plus récemment ont demandé au Tribunal de grande instance de Béthune de prononcer l'expulsion des exilés du camp. Les exilés de Norrent Fontes ont pu se défendre via leurs avocats devant le TGI de Béthune le 14 septembre 2016, et ils obtenu gain de cause par une décision du 12 octobre 2016 qui rejetait totalement la requêtes de la municipalité et des propriétaires privés. Ceux-ci ont depuis interjeté appel (audience le 28.02.2017 à la Cour d'appel de Douai).

Enfin à Tatinghem, les propriétaires du terrain où sont installés les exilés depuis plus d'une dizaine d'années ont porté plainte contre cette installation illicite en octobre 2016. Une enquête est en cours et une procédure d'expulsion pourrait être engagée au début de l'année 2017.

Point sur les populations présentes dans les camps d'exilés du Nord Pas-de-Calais

Originaires principalement de la Corne de l'Afrique (Erythrée, Ethiopie, Soudan), du Proche et Moyen-Orient (Afghanistan, Iran, Irak, Syrie, Palestine, Egypte), d'Asie (Vietnam) et d'Europe balkanique (Albanie), ces personnes ont pour la plupart fui des situations de crises (guerres, régimes politiques dictatoriaux, instabilité politique) ou de contexte de désespérance (société « bloquée » par le chômage, la corruption, des institutions inexistantes, etc...). Dans leur grande majorité, il s'agit d'hommes, plutôt jeunes (entre 20 et 30 ans). Mais de nombreux Mineurs Isolés Etrangers (MIE) sont toujours présents sur les camps.

De plus, des femmes, plutôt jeunes (moins de 30 ans le plus souvent), sont également présentes sur les camps. Leur statut de femmes, conjugué à l'extrême précarité des conditions de vie, les expose à des violences particulières (viols, prostitution).

Actions

Quelles actions étaient initialement prévues ?

Le titre du projet est « Maintien et développement des actions de la PSM pour l'année 2016 ».

Les missions données au départ à la Plate-forme de Services aux Migrants étaient issues d'un diagnostic réalisé par Mme Lily Boillet en 2011 et financé par le CCFD-Terre Solidaire². Y étaient identifiés six axes de travail différents qui pourraient constituer les missions de la PSM :

- Développer la communication entre les bénévoles et les personnes migrantes, ainsi qu'entre associations ;
- Développer la connaissance des parcours migratoires, des origines et pratiques culturelles, des difficultés liées à la vie dans une jungle ;
- Soutenir les associations dans la reconnexion avec le système social et les élus ;
- Aider à la construction du discours et à la restitution de la situation ;
- Soutenir les associations dans la reconnexion avec les réseaux d'avocat et développer les actions juridiques pour le respect des droits des personnes migrantes ;
- Sensibilisation de la population locale, des élus et de la presse.

Quelles actions avez-vous finalement réalisées ?

² <http://www.psmigrants.org/site/wp-content/uploads/2012/10/Diagnostic-préliminaire-PSM.pdf>

La Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) agit depuis sa création afin de s'approcher de la réalisation de ces six objectifs.

Les formes d'action de la PSM évoluent et s'adaptent en fonction de l'actualité, des projets concrets élaborés par ses membres, des besoins exprimés et du temps disponible pour les réaliser.

Toutefois, l'action globale de la PSM peut être décrite selon les 3 axes suivants :

1. La PSM, un espace inter-associatif de concertation et de réflexion

Par l'intermédiaire de groupe de travail et l'organisation de journées inter-associatives, la PSM met à disposition de ses membres des espaces où des réflexions ou idées d'actions communes peuvent émerger.

Un forum inter-associatif

Depuis 4 ans, chaque années, la Plateforme de Services aux Migrants organise une journée interassociative appelée « forum » à destination de l'ensemble des bénévoles - associatifs ou non - qui viennent en soutien aux exilé.e.s de la région.

Soutenu cette année par le réseau [Migreurop](http://www.migreurop.org)³, le forum a accueilli quatre chercheurs : Claire Rodier, juriste au GISTI et membre individuelle de Migreurop, Mathilde Pette, sociologue, Michel Agier, anthropologue et ethnologue et Filippo Furri, anthropologue et membre individuel de Migreurop.

Le 19 mars 2016, une centaine de personnes s'est retrouvée au Channel, à Calais, pour discuter, échanger et réfléchir ensemble autour du thème « **Le camp, outil des politiques migratoires ? Quelles alternatives ?** ».

Cinq ateliers de préparation

Dans les semaines précédant le forum, la PSM a mené des ateliers avec les bénévoles associatifs de cinq lieux de vie de la région Nord Pas-de-Calais : Tatinghem, Steenvoorde, Norrent-Fontes, Grande-Synthe et Calais. L'idée était de questionner ces bénévoles sur le lieu de vie des exilé.e.s. Comment s'organise ce territoire ? Quel y sont les acteurs présents ? Quel contrôle y est exercé et par qui ? Quelles relations avec la ville et les habitants entretiennent ce lieu de vie et les exilé.e.s ? Ces premiers questionnements très locaux, ont ensuite permis à chacun, le jour du forum, de découvrir chaque lieu de vie à travers le regard des bénévoles. Ce travail préalable a également permis à chacun de se questionner sur le rôle et la place des bénévoles dans les actions politiques menées envers ces lieux de vie et leurs habitants.

Le forum

La journée du samedi 19 mars était organisée en trois temps :

³ www.migreurop.org

- Des ateliers de réflexion en petits groupes sur les thématiques les plus saillantes qui étaient ressorties des ateliers préparatoires :
 - l'organisation du lieu de vie,
 - ses liens avec la ville,
 - son contrôle
 - les relations des associations et exilé.e.s avec les autorités.
 Ces ateliers furent suivis d'une intervention de l'anthropologue, Michel Agier, qui est venu réagir à ce qu'il avait entendu lors des différents ateliers.

- Des ateliers de réflexions sur les alternatives envisageables à l' «encampement» :
 - Une autre politique d'accueil et d'hospitalité
 - Une autre politique migratoire
 - Des relations différentes entre les acteurs intervenant sur les lieux de vie.
 Ces ateliers ont fait l'objet de restitution en plénière.

- Un temps de rire et de détente a clôturé la journée grâce à un spectacle joué par la compagnie « [La belle histoire⁴](#) ». Les artistes ayant assisté aux ateliers préalables ainsi qu'à la journée de forum, nous ont ensuite livré leur vision et compréhension des bénévoles et salariés associatifs. Avec nos spontanés, nos lubies et notre humanité. Ce fut un beau moment.

Des groupes de travail

Le groupe juridique régional

Le groupe juridique régional se réunit toutes les 5 semaines à Calais. Il réunit une grande partie des acteurs juridiques qui travaillent avec les exilé.e.s du Nord Pas de Calais. Participent régulièrement :

- France Terre d'Asile qui intervient sur diverses questions (Mineurs Isolés Etrangers, Rétention, victimes de la traite des êtres humains, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Réunification Familiale, Bureau Asile). Un salarié par secteur est présent.
- La Cimade pour les groupes locaux de Grande Synthe, Lens et Lille.
- Le Secours Catholique Calais
- La Cabane juridique
- Médecins sans Frontières (sur la question des Mineurs Isolés Etrangers)
- Amnesty International
- Salam.

⁴ www.labellehistoire.fr

- Des bénévoles de Terre d'Errance Norrent Fontes depuis novembre
- Les stagiaires avocates détachées dans le cadre de la Convention Accès aux droits (cf. *infra*)
- Un avocat du calaisis et des avocats lillois ou de Boulogne sur Mer de manière ponctuelle.

Ce groupe animé depuis les débuts de la création de la PSM se redéfinit régulièrement. Il est actuellement un lieu d'échanges d'informations sur les pratiques de l'administration, des situations individuelles, des points juridiques précis, ou encore sur les contentieux juridiques menés... Il peut également être un lieu de prise de position pour des actions communes ou l'élaboration de stratégies juridiques. C'est un espace d'échange pacifié qui permet aux acteurs de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble. La juriste de la Plateforme de Service au Migrant fait une synthèse orale du groupe juridique à la réunion inter-associative calaisienne qui suit, et rédige un compte rendu permettant la transmission des informations.

Les membres du groupe échangent des informations et communiquent via une liste mail créée par la PSM.

Des groupes juridiques locaux :

- *Le groupe juridique Dunkerque*

Il est né en Janvier 2016 sous l'impulsion du Carrefour des Solidarités (association dunkerquoise) qui au moment du transfert du Camp du Basroch vers le Camp de la Linière avait mis en place des groupes de réflexion thématiques avec les associations intervenantes sur le camp (école, santé.. etc).

Ce groupe qui se concentre sur les problématiques juridiques rencontrées au camp de la Linière est animé par la juriste de la PSM et se réunit une fois par mois.

Le groupe était assez large à son origine, regroupant les associations suivantes :

- La Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP, la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, Médecins sans Frontière, La Cabane juridique, France Terre d'Asile, La Cimade, l'Equipe de soutien juridique de Dunkerque, Le collectif Saje, le Carrefour des solidarités, Salam, Amnesty International, le Centre éducatif pour adultes et des personnes indépendantes, la Plateforme INFOMIE, l'Unicef.

Aujourd'hui, une mailing list commune existe toujours, mais seuls sept de ces acteurs participent tous les mois au groupe. Les autres restent destinataires des comptes rendus mensuels.

De nombreuses questions ont été évoquées cette année telles que l'accès aux soins, la gestion du camp, la domiciliation, la demande d'asile .. etc mais la question fondamentale a été celles des Mineurs Isolés Etrangers. Le groupe a provoqué de multiples réunions avec les acteurs concernés : Département du Nord, AFEJI (association gestionnaire du camp), Mairie de Grande Synthe. Toutefois peu de décisions et actions concrètes ont découlées de ces rencontres. De multiples propositions ont pourtant été faites à ces acteurs pour la protection des mineurs, avec l'appui d'association comme l'UNICEF notamment. A ce jour, il n'existe aucun espace dédié aux mineurs sur le camp et aucun acteur n'est en mesure de leur délivrer une information complète sur leurs droits.

Le groupe juridique a permis la rédaction d'un projet d'accès au droit remis à la Mairie de Grande Synthe organisant clairement sa vision de l'accès au droit au sein du camp et à l'extérieur. Les associations ont souhaité créer au sein du camp de la Linière un Point d'information Général ouverts à tous, tenus par les bénévoles, capables de délivrer des informations de base sur la vie quotidienne du camp et de la ville et sur des problématiques juridiques simples. Les personnes nécessitant une information plus approfondie sont orientées vers le local de la Cimade à Grande Synthe qui a ouvert en juillet 2016.

- *Groupe juridique Norrent Fontes*

Le groupe juridique Norrent Fontes s'est d'abord réuni de manière épisodique, en fonction des besoins, mais commence à se formaliser. Il réunit trois membres de l'association Terre d'Errance, la juriste de la PSM et parfois des personnes invitées (volontaires en service civique, bénévoles...). Il permet d'évoquer les situations individuelles du camp de Norrent Fontes, et de soutenir l'association Terre d'Errance dans diverses actions contentieuses. La juriste de la PSM accompagne également l'association dans leurs rendez-vous avec des avocats, à des temps de formation, et à des rencontres associatives sur la situation du camp.

Un véritable accompagnement de Terre d'Errance a été nécessaire en 2016, le camp de Norrent Fontes ayant fait l'objet d'une procédure d'expulsion devant le Tribunal de Grande Instance de Béthune en septembre 2016, le TGI a débouté les propriétaires privés de la parcelle le 12 octobre 2016. L'audience en Cour d'Appel de Douai aura lieu le 28 février 2017.

Les différents groupes juridiques sont amenés à communiquer entre eux et à se rencontrer via le groupe juridique régional.

Groupe Inter-associatif – Calais

Les réunions inter-associatives de Calais, organisées toutes les semaines sous l'impulsion et l'animation de la Plateforme de services aux migrants, se poursuivent avec la même régularité qu'en 2015.

Cette rencontre réunit une vingtaine de personnes (un ou deux membres de la grande majorité des associations intervenant sur le bidonville de Calais). Les associations présentes toutes les semaines sont : Auberge des Migrants, Help Refugees, ACTED, Médecins sans frontières, Médecins du Monde, Secours catholique, Salam NPDC, Réveil voyageur, Care4Calais, France terre d'asile, Elise Care. Quelques militants actifs à Calais mais n'appartenant pas à une association participent régulièrement à la rencontre.

La présence de nombreux nouveaux acteurs intervenant sur le bidonville depuis le dernier trimestre 2015 a modifié en partie les objectifs et les raisons d'être de cette rencontre. En effet, de nombreuses autres rencontres sont organisées relatives à toutes les problématiques logistiques que peuvent rencontrer les associations. La rencontre du mercredi animée par la PSM a, dès lors, davantage pour objectif de chercher à élaborer des stratégies communes afin de défendre au mieux les intérêts des exilés (sur)vivant à Calais. C'est au cours de ces rencontres qu'a été définie la stratégie contentieuse face à l'expulsion de la zone Sud du bidonville de Calais, qu'ont été élaborés le positionnement et la stratégie associative pour pousser l'Etat à agir en faveur des mineurs isolés étrangers, ou que se sont confrontés les positionnements des uns et des autres sur l'expulsion de la zone Nord du bidonville, par exemple. Ces réunions se poursuivent, comme le souhaitent les associations

participantes, malgré l'expulsion des 10 000 habitants du bidonville en octobre 2016, afin d'anticiper le retour des exilés.

Réunions inter-associatives à Norrent Fontes

A partir de la fin de l'année 2015, plusieurs organisations nationales ou locales ont souhaité apporter leur aide et soutien aux personnes exilées habitants sur le bidonville de Norrent Fontes.

Terre d'errance, association qui intervient historiquement auprès des exilés de Norrent Fontes, a souhaité organiser, en lien avec la PSM, des réunions mensuelles de coordination des activités de chacun sur le campement. Ces rencontres sont organisées depuis le mois d'avril 2016.

Afin de permettre une communication plus fluide entre les acteurs, une liste de diffusion gérée par la PSM a été créée.

Réunions d'information et de coordination sur les centres d'accueil et d'orientation

Cécilia Fall, service civique auprès de la Plateforme de Service aux Migrants a été chargée de réaliser une veille sur les Centres d'Accueil et d'Orientation. Elle a créé la liste « CAO » gérée par la PSM et sur laquelle sont inscrites environ 200 personnes. Les participants de cette liste sont très actifs : collecte d'information, discussions autour de mobilisations, conseils juridiques etc.

La PSM a créé une page ressource sur les CAO sur son site Internet, reprenant les informations et contacts utiles.

La PSM a proposé aux acteurs travaillant autour du « réseau INFOCAO », l'auberge des migrants et Utopia 56 trois temps d'échange autour de leurs pratiques. Ces réunions, formelles ou informelles ont permis de récolter des informations et de préparer des réunions incluant l'ensemble des associations.

Cycle de conférences

Avec l'objectif d'offrir aux bénévoles et militants des lieux de réflexion leur permettant de prendre du recul sur leur pratique, et de sortir de l'urgence quotidienne dans laquelle ils se trouvent trop souvent, la PSM a initié en fin d'année 2016 un cycle de conférence sur les problématiques liées aux migrations.

Conférence - Débat

La Plate-forme de Service aux Migrants
est heureuse de vous inviter à débattre autour de :

L'ouverture des frontières est-elle la solution ?

avec **François Gemenne**
Chercheur en science politique et spécialiste
des flux migratoires

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016
18h30 - 20h30
A l'auberge de jeunesse de Calais
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

GRATUIT

Plateforme de
Service aux
Migrants

En novembre 2016, François Gemenne, sociologue des migrations, maître de conférences à Sciences Po Paris et à l'Université de Liège, est intervenu autour de la question de l'ouverture des frontières. Alors que cela fait plus de vingt ans que des exilés sont bloqués à la frontière franco-britannique, il n'est pas inutile de réfléchir à un changement de paradigme et à penser la liberté de circulation et l'ouverture des frontières. Un compte-rendu de la conférence de François Gemenne se trouve ici : <http://www.psmigrants.org/site/conferences/>. 70 personnes ont assisté à la conférence qui a été suivie d'un débat passionné. Un temps convivial après la conférence a pu permettre à chacun de poursuivre les discussions.

Deux autres conférences sont prévues pour le début de l'année 2017 : Karen Akoka, chercheuse et sociologue interviendra le 27.01 à Grande Synthe autour de la question du « tri des indésirables : réfugiés politiques vs migrants économiques », et Claire Rodier, juriste, fondatrice du réseau Migreurop interviendra le 7 mars à Calais autour du « marché de la frontière ».

2. La PSM, un appui pour les associations membres

La PSM se positionne en appui aux associations membres : elle accompagne les associations membres dans leurs pratiques quotidiennes et cherche à répondre à certaines des difficultés que celles-ci peuvent rencontrer.

Formations

Les salariés de la Plateforme de services aux migrants sont attentifs aux demandes de formation des associations intervenant sur les camps. Certaines formations sont assurées directement par les salariés (asile / droit des bénévoles, etc.), d'autres avec des experts invités (Dublin, violences, contexte d'action). La PSM répertorie les besoins, recherche les modalités de formation les plus adaptées et organise les temps de formation et mobilise les acteurs de terrain.

Les formations assurées par les salariés de la PSM :

La PSM organise régulièrement deux cycles de formations, un cycle de trois heures sur l'asile et un autre sur le droit des bénévoles.

Ces journées de formation ont été réalisées cette année :

- à Angres auprès des bénévoles de l'association Collectif Fraternité Migrants et Terre d'errance Norrent Fontes
- à Calais pour le Secours Catholique
- à Hesdin pour l'association EcNous.

Ces journées de formation sont denses et riches de contenu. Ces temps permettent un véritable échange avec les bénévoles sur leurs pratiques. Ce sont aussi des moments importants d'identification par ceux-ci de la PSM et de ses salariés. Après les temps de formation, les bénévoles établissent un contact plus étroit avec les salariés de la PSM, notamment sur les questions juridiques.

La **formation sur l'asile** se déroule sur trois heures, elle comprend un temps de présentation du statut de réfugié au sens de la convention de Genève, puis un déroulé détaillé de la procédure administrative de demande d'asile. Les bénévoles doivent reconstituer la procédure de demande d'asile à partir de cartes et d'étiquettes, puis celle-ci est décryptée et questionnée ensemble.

La **formation sur le droit des bénévoles** commence par le « Jeu du pas en avant » inspiré d'un outil du CCFD. Chaque bénévole se voit remettre une étiquette correspondant à un personnage, et il leur est demandé d'avancer sur une échelle de 1 à 10 en fonction des affirmations données par l'animateur. Chaque affirmation correspond à un droit, par exemple : droit à une protection maladie, droit à une allocation financière etc.. Ce jeu permet de clarifier des situations discutées dans la matinée et de préciser la notion de personne en situation régulière ou irrégulière au regard du séjour. Intervient ensuite une présentation de la notion de « délit de solidarité », puis une étude de cas concernant des personnes inquiétées par la justice à ce titre.

La PSM participe depuis l'été 2016 à un groupe de réflexion sur **le délit de solidarité** mené originairement par le réseau Romeurope et le GISTI. Ce groupe est en train de se formaliser en collectif, appelé le « Collectif des Délinquants solidaires ». La PSM a diffusé l'appel à rejoindre ce groupe et à amplifier le soutien apporté aux personnes inquiétées par les autorités pour avoir voulu manifester leur solidarité à des étrangers. Ces nouveaux éléments sont intégrés aux futures formations sur « le droit des bénévoles ».

D'autres types de formation sont animées par la PSM :

Lors de l'arrivée de la cabane juridique, la juriste a accompagné ces nouveaux acteurs de l'information et l'accès au droit des exilés. **Des temps de formation sur l'asile, sur le contexte d'action, sur les mineurs isolés étrangers** ont été assurés à Calais entre janvier et février 2016. Des avocates de Boulogne-sur-Mer ont également assisté à ces temps de formation. Renforcer les compétences de cet acteur qui agit sur le bidonville de Calais a consisté à fournir des fiches pratiques juridiques, à travailler sur des documents d'orientation, ceci en étroite collaboration avec la juriste de Médecins Sans Frontières.

La juriste de la PSM assure également des **formations « flash » sur l'asile** une fois par mois dans les locaux de Médecins du Monde à Calais. Ces formations de deux heures permettent aux nouveaux bénévoles d'appréhender les grandes lignes de la demande d'asile en France et de comprendre à quel stade de la procédure sont les demandeurs d'asile suivis. Six formations ont été assurées pour l'année 2016.

Dans le cadre de la convention pour l'accès au droit des exilés, appelée « Convention CDAD », la juriste de la PSM et la psychologue de Médecins du Monde ont animé une formation de deux heures à destination des avocats des barreaux de Boulogne sur Mer, Dunkerque et Lille. Cette formation appelée « contexte d'action » offrait un aperçu de la situation de l'ensemble des camps du Nord Pas de Calais et présentait les principales problématiques juridiques rencontrées par les acteurs. La partie animée par la psychologue de Médecins du Monde permettait d'apporter aux avocats une vision de la situation physique et psychique de leurs futurs clients et ainsi de mieux préparer leur défense.

Les formations organisées par la PSM

La PSM organise également des formations assurées par des « experts » à la demande des associations du réseau. Le contenu est discuté entre les intervenants, les salariés de la PSM et les associations bénéficiaires de ces formations.

Maitre Julie Gommeaux, avocate au barreau de Lille a assuré une formation sur le règlement Dublin III, co-animée par la juriste de la PSM à destination des bénévoles et salariés participants au groupe juridique régional.

Elodie Beharel , déléguée nationale en région Haut de France pour la Cimade, a animé un temps de formation sur les titres de séjours, notamment sur le titre de séjour « étranger malade » qui peut concerner des exilés présents sur nos terrains d'action.

Maitre Emilie Dewaele, avocate au barreau de Lille, et Aurélie Guitton, salariée du réseau INFOMIE sont venues animer un temps de formation sur la protection des Mineurs Isolés Etrangers à Calais qui a réuni une cinquantaine de participants. Cette formation a été construite après de nombreux échanges et rendez vous entre la plateforme INFOMIE et la PSM.

Lou Einhorn Jardin, psychologue chez Médecins du Monde a animé une formation sur les violences dont sont victimes les exilé.e.s et sur le recueil de témoignage auprès de l'association Terre d'Errance de Norrent Fontes. Cette formation a été l'occasion de la diffusion d'outils sur le recueil de témoignage auprès de l'association, outils dont l'association a pu se saisir par la suite.

Maitre Norbert Clément , avocat au barreau de Lille, Maitre Marie Hélène Calonne, avocate au barreau de Boulogne sur mer ont animé une formation intitulée « Que doit faire un exilé en cas d'arrestation » à Calais. Cette formation avait pour objectif d'infomer les exilés sur l'exercice de leurs droits à la défense en Garde à vue ou en retenue : droit à un avocat, droit à un interprète, etc. Ces avocats présentaient un « Pass » qui peut être remis aux exilés par les bénévoles et qui permet de mettre en place des mécanismes pour que le droit à l'avocat, à l'interprète et au médecin soit connus des exilés. (Plus d'infos : <http://pole-juridique.fr/wp/?p=2911>).

Appui aux associations en matière juridique :

La juriste de la PSM répond dans la mesure du possible aux questions individuelles posées par les bénévoles du réseau sur des situations juridiques. Elle oriente également vers d'autres structures telles que La Cimade ou le GISTI. Elle est soutenue par plusieurs réseaux d'avocats, comme l'Alliance des avocats pour les droits de l'homme, Avocats sans Frontière et les avocats de la commission étranger du barreau de Lille.

Les thèmes phares de l'année ont été les suivants :

- La situation des Mineurs Isolés Etrangers à Grande Synthe
- La défense des occupants de terrain

- La criminalisation des militants (poursuites effectives ou tentatives de poursuites)
- Les demandeurs d'asile dublinés en Centres d'accueil et d'orientation et leurs renvois vers le pays responsable de la demande d'asile
- Le suivi des contentieux juridiques de la région
- Les groupes facebook incitant à la haine et à la violence (ex : Calaisiens en colère)
- Les procès verbaux pris dans et autour du bidonville de Calais (plus d'une centaine)

La PSM diffuse également de nombreux outils juridiques personnalisés à destination des bénévoles des associations membres. Il peut s'agir de conseils sur « que faire en cas d'arrestation » à destination des bénévoles et des exilés, ou de premiers réflexes sur la défense des occupants de terrain (par exemple : installer une boîte aux lettres sur le camp afin de permettre aux exilés de recevoir des courriers officiels...)

Par ailleurs, les salariés de la PSM accompagnent **les actions contentieuses à l'initiative des associations et des exilés.**

Cet accompagnement est de plusieurs ordres :

- prise de contact avec des avocats
- réflexion commune autour de l'opportunité des contentieux
- s'assurer de la bonne communication entre les avocats et les associations
- relecture des projets présentés par les avocats
- recherches juridiques ou presse
- compte rendus d'audience
- formation à la collecte de témoignage ou au remplissage d'une demande d'aide juridictionnelle
- collecte de pièces administratives auprès des associations
- réunion d'explication du contentieux auprès des bénévoles et des exilés
- soutien des bénévoles impliqués dans des contentieux,
- animation de groupe de réflexion autour des contentieux
- appréhension des enjeux juridiques et explication pour les acteurs...

Cette année 2016, les salariés de la PSM ont accompagné plusieurs contentieux :

- En février 2016, des exilés et des associations ont saisi le Tribunal administratif de Lille d'un référé-suspension contre la décision de la Préfète du Pas-de-Calais d'expulsion des habitants de la zone sud du bidonville de Calais.
- En juin 2016, des exilés se sont défendus au Tribunal de Grande Instance de Béthune contre une demande faite par le propriétaire du terrain qu'ils occupaient dans la ville de Chocques.
- En juin 2016, une ordonnance sur requête a été prise contre les occupants d'un terrain sur la commune de Steenvoorde. La PSM en lien avec un avocat a fait une demande de communication des pièces auprès de la CADA, ce qui a permis a posteriori de comprendre ce qui s'était passé dans cette procédure non contradictoire et expéditive.
- En août 2016, des exilés et des associations se sont défendus au Tribunal Administratif de Lille contre la demande en référé mesure-utile faite par la Préfecture du Pas-de-Calais d'ordonner la destruction des 72 échoppes du bidonville de Calais.
- En septembre 2016 des exilés se sont défendus au Tribunal de Grande Instance de Béthune contre une demande faite par les propriétaires des terrains occupés dans la ville de Norrent-Fontes.
- En octobre 2016, onze associations ont saisi le Juge des référés du Tribunal Administratif de Lille pour lui demander de s'assurer du respect des droits fondamentaux des exilés dans le cadre de l'expulsion des habitants du bidonville de Calais.
- Le 28 octobre 2016, deux associations calaisiennes ainsi que des associations nationales étaient entendues par le Juge des référés du tribunal administratif de Lille car elles avaient contesté un arrêté préfectoral du 23 octobre 2016 instaurant une zone de protection autour du bidonville de Calais pendant le temps du démantèlement.
- En octobre 2016, deux plaintes ont été déposées contre les exilés du camp de Tatinghem, près de Saint Omer, la PSM accompagne les associations qui œuvrent auprès des exilés (sur)vivant à Tatinghem en vue d'un contentieux qui pourrait intervenir au début de l'année 2017.

Ces temps d'accompagnement des actions contentieuses sont des temps forts pour les salariés de la PSM et les bénévoles.

La PSM peut accompagner de manière plus « diffuse » les contentieux associatifs. Par exemple pour les expulsions qui ont eu lieu à Dieppe, la juriste a cherché un avocat compétent et a envoyé les éléments en sa possession pouvant servir à l'association et à l'avocat (jurisprudences concernant les autres camps, documents de Jurislogement ou de la Fondation Abbé Pierre sur les occupants de terrain, etc.)

Les relations avec les avocats spécialisés en droit des étrangers

La PSM a pu nouer des relations particulièrement étroites avec des avocats militants de la région NPDC mais aussi de la région parisienne qui soutiennent les actions contentieuses, parfois bénévolement.

La PSM est capable de mobiliser très rapidement des avocats compétents et motivés.

Le travail autour du réseau d'avocat s'est largement étoffé au cours de l'année 2016, notamment dans le cadre de la signature de la « Convention accès au droit des exilés » le 24 juin 2016.

Cette convention, signée par la Cour d'Appel de Douai, les bâtonniers de Lille, Dunkerque, Boulogne sur Mer, les Centres Départementaux de l'Accès aux Droits du Nord et du Pas de Calais, l'IXAD, la Conférence nationale et régionale des bâtonniers, la Fondation Abbé Pierre, La Cimade, Le Secours Catholique et Avocats Sans Frontières, organise plusieurs éléments :

- Mise à disposition de deux stagiaires avocats auprès des associations La Cimade à Grande Synthe et Le Secours Catholique à Calais
- Trois temps de formations à destination des bénévoles, trois autres pour les avocats
- Des consultations juridiques auprès d'avocats, financées par la Convention
- Une hotline téléphonique auprès de la Commission étranger du barreau de Lille

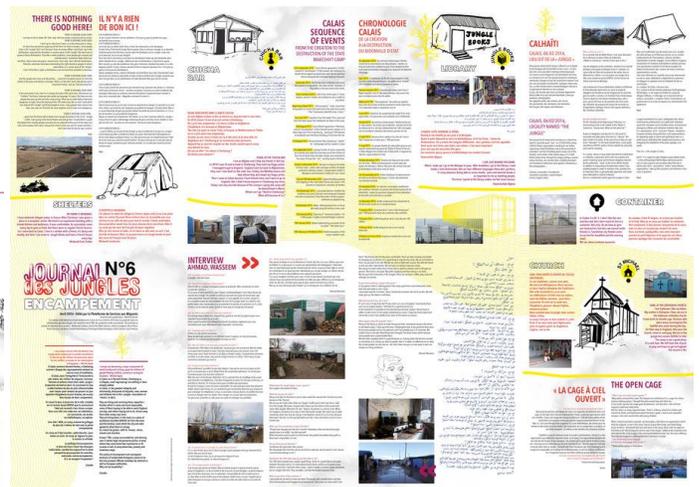
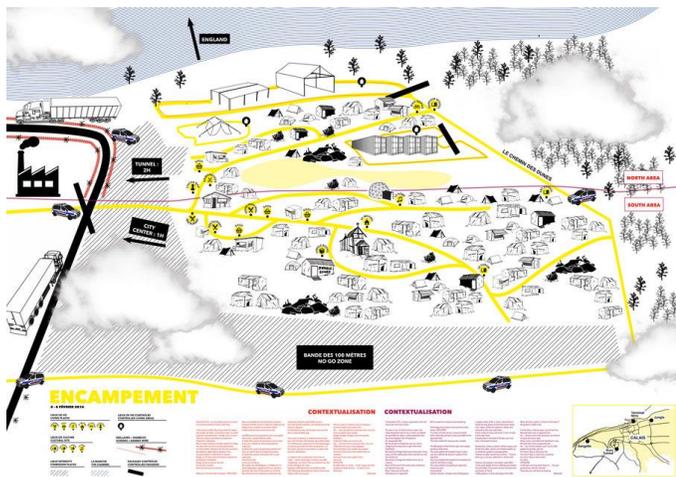
La PSM a joué un rôle actif dans la réflexion autour de cette convention, en participant à l'ensemble des réunions et en mobilisant les associations autour de ce projet. Former et sensibiliser avocats et juges à la situation des exilés vivant dans les camps du Nord Pas de Calais semble un enjeu fondamental. Cette convention a pour but d'organiser l'accès au droit et l'accompagnement juridique le plus adapté pour les exilés. La réflexion autour de la convention a été très fortement nourrie par les diverses réunions juridiques animées par la PSM qui ont permis de développer une réflexion en profondeur sur l'accès au droit (groupe juridique régional, groupe juridique Dunkerque ou Norrent Fontes). L'organisation des formations et leur contenu ont été également orienté par la PSM. Une réunion bilan sur la mise en place de cette convention devrait avoir lieu en 2017.

Avec la création des Centres d'accueil et d'orientation (C.A.O) répartis sur tout le territoire français, de nombreux avocats souhaitent s'investir sur la défense des exilés. La PSM a été invité à intervenir dans le cadre de la Commission Droit des étrangers du Syndicat des Avocats de France le 4 novembre 2016 afin de réfléchir à l'implication des avocats après l'expulsion du bidonville de Calais.

Communication et sensibilisation

Nouvelles parutions du « Journal des Jungles » : alors que le partenariat avec l'Ecole Supérieure Nationale des Arts Décoratifs (ENSAD) s'est terminé, la Plateforme de services aux migrants a souhaité poursuivre, avec le comité de rédaction bénévole, la publication de ce journal qui commence à avoir une identité reconnue.

Une résidence de rédaction a été organisée les 5, 6 et 7 février sur le bidonville de Calais. Malgré les conditions difficiles pour mettre en œuvre le projet, nous avons pu réaliser un journal sur la perception qu'on les exilés du camp dans lequel ils vivent et éventuellement de l'« encampement » qu'ils subissent.



Journal des Jungles n°6 « Encampement »

Une seconde résidence a été organisée les 20, 21 et 22 mai 2016 au sein du dispositif d'accueil pour mineurs isolés étrangers géré par l'association France terre d'asile à St Omer. Outre le comité de rédaction habituel, cette résidence a réuni des jeunes pris en charge au sein de ce dispositif, des jeunes mis à l'abri pour quelques nuits mais souhaitant poursuivre leur parcours migratoire vers la Grande Bretagne, et des jeunes vivant dans un bidonville au cœur de la ville de Lille dans le jardin des Ollieux.

Le journal ne fut publié que le 18 novembre en raison de problèmes liés aux traductions. Voici la face affiche :

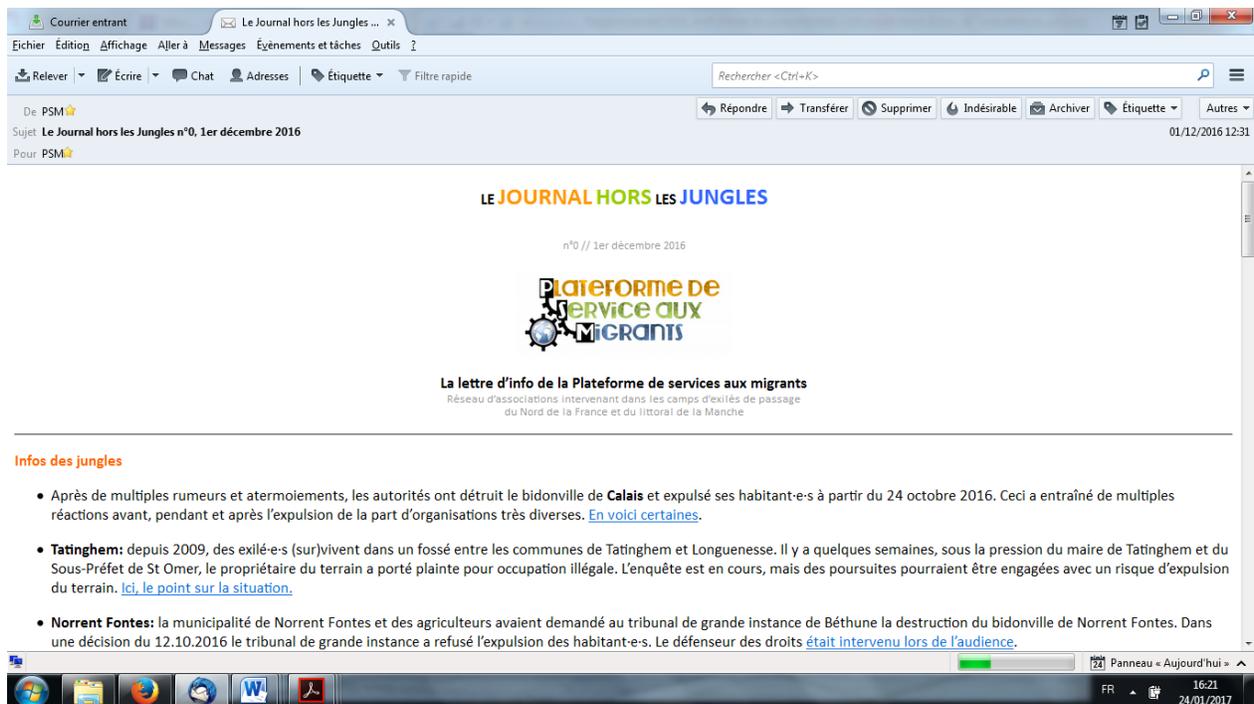


Animation d'un site internet : Le site internet se veut un espace de partage d'informations à destination du réseau et du grand public. Il est mis à jour régulièrement.

Adresse du site : <http://www.psmigrants.org/>

Par ailleurs, la PSM anime également une page facebook.

Newsletter de la PSM : en décembre 2016, le n°0 de la newsletter de la PSM a été publié. Ce journal électronique est envoyé à toute personne ayant manifesté le souhait d'être informée sur la situation migratoire à la frontière franco-britannique (750 inscrits en janvier 2017). Il est publié mensuellement.



Rencontres d'information, de sensibilisation et de plaidoyer auprès de divers acteurs publics et associatifs

La Plateforme de services aux migrants est un lieu d'information et de sensibilisation de divers acteurs publics ou associatifs. L'année 2016 n'a pas dérogé à cette règle. Les salariés de la PSM ainsi que les membres du bureau de la PSM ont rencontré des personnes et structures très diverses.

Tout d'abord les rencontres avec des **associations, ONG ou fondations souhaitant mieux comprendre la situation à la frontière franco-britannique** se sont poursuivies au début de l'année 2016, bien que sur un rythme moins important que lors du dernier semestre 2015. Le coordinateur et/ou la juriste ont rencontré la Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France, le CCFD-Terre solidaire, Utopia 56, la Croix Rouge française, le Comité contre l'esclavage moderne, la Fondations Elle, Kéring et Raja, le Planning familial du Pas-de Calais, le Réseau européen contre le racisme.

Par ailleurs, des rencontres avec **des acteurs publics pour les sensibiliser sur la situation des exilés sur le Littoral de la Manche et de la Mer du Nord** ont eu lieu à diverses reprises. Par exemple, nous avons rencontré le défenseur des enfants lors de sa venue sur le bidonville en amont de l'expulsion de la zone sud. Nous avons aussi organisé le 30 juin une rencontre inter-associative et une visite du bidonville de Calais avec le Défenseur des droits et ses équipes. A la suite de cette visite le DDD a publié une décision le 22 juillet 2016. Une rencontre avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme a également été organisée. Elle a abouti à la publication d'un avis de suivi de la CNCDH daté du 7 juillet 2016.

Le coordinateur de la PSM a organisé une rencontre inter-associative à Calais avec la Délégation du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU le 17 novembre 2016.

Enfin, nous avons rencontré plusieurs chercheurs et étudiants (sociologues, anthropologues, architectes, juristes, etc) travaillant sur la problématique migratoire et divers journalistes s'intéressant également à cette question.

Le renforcement du volet sensibilisation et éducation populaire

Depuis le 1^{er} octobre 2016, Marie Le Ray a rejoint l'équipe salariée de la PSM en tant que chargée de mission en sensibilisation et en éducation populaire. Elle apporte son soutien aux bénévoles dans le cadre de leurs actions de sensibilisation à destination du grand public, des habitants, des groupes scolaires, des politiques, etc.

Le premier volet de sa mission consiste à recenser l'ensemble des pratiques et des outils que les associations membres du réseau PSM mettent d'ores et déjà en œuvre dans leur travail d'information et de lutte contre le racisme et la xénophobie. A travers cet « état des lieux », il s'agit de valoriser la diversité des outils développés et de mieux les partager au sein du réseau. Il s'agit également de mieux identifier les besoins et les difficultés des bénévoles qui font ce travail de sensibilisation sur le terrain.

Dans ce cadre, la chargée de mission a rendu visite à une dizaine d'associations membres : rencontres ponctuelles, participation à des réunions régulières dédiées aux enjeux de sensibilisation (comme au sein de l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes) ou encore observation lors d'événements organisés ou animés par ces associations (projections de films et documentaires, spectacles, interventions en milieu scolaire, etc.).

Les associations ont des pratiques riches et diversifiées pour informer sur la situation des exilé.e.s, déconstruire certaines idées reçues sur les migrations et les conditions d'accueil, et engager à la réflexion, éventuellement à une forme d'engagement. Elles investissent une grande diversité d'espaces (événements culturels, festivités publiques, milieu scolaire, espace public, etc) et produisent elles-mêmes divers outils de sensibilisation (exposition photos, pièce de théâtre, livret d'information, cartes, etc.).



Par contre, elles documentent généralement assez peu leurs pratiques. Parmi les besoins identifiés, il y a donc cette idée de mieux documenter pour mieux partager les outils. La PSM travaille en ce sens à la réalisation d'une boîte à outils qui rassemblera les outils recensés auprès des organisations du réseau et d'autres pertinents sur la thématique des migrations.

Dans un second temps, il s'agira d'animer des ateliers d'appropriation de certains de ces outils avec les associations intéressées. Des moments d'échanges de pratiques pourront être également envisagés pour réfléchir à d'autres enjeux, notamment celui de l'accessibilité de ces outils (s'adresser à un public très large, « non-convaincu »), des conditions à créer pour rejoindre ces publics « non convaincus », et garantir des échanges respectueux et constructifs (techniques d'animation, cadre de prise de parole, etc.).

Enfin, la PSM appuie également des démarches de sensibilisation plus « transversales », que ce soit dans le cadre d'événements culturels spécifiques autour desquels se mobilisent plusieurs des associations membre (Festival « La saveur de l'autre » au Channel de Calais, Festival du livre d'Arras), ou en vue d'éventuelles campagnes de sensibilisation plus coordonnées (perspective des élections en 2017).

Organisation/participation à des interventions publiques :

- Le coordinateur, la juriste de la PSM, des membres du CA, sont intervenus à diverses reprises auprès d'étudiants ou de professionnels pour présenter la situation et les enjeux migratoires dans la région :
 - Rencontres d'un groupe d'étudiants encadré par l'anthropologue Michel Agier
 - Intervention au collège de la Morinie à St Omer (62) dans le cadre d'un atelier sur « la frontière » organisé par le GRDR
 - Participation à une rencontre à Londres en partenariat avec La Cimade avec plusieurs ONG britanniques (British Refugee Council, Migrants' Rights Network, Barbed Wired Britain, Statewatch, Citizen UK,

ILPA) afin de mieux comprendre les positions des uns et des autres sur la problématique vécue à la frontière franco-britannique

- Intervention lors de l'assemblée générale de Terre d'errance Steenvoorde, une association membre de la PSM intervenant depuis des années sur le campement de Steenvoorde
- Intervention lors d'une conférence téléphonique réunissant 25 participants membres d'un réseau de fondations européen
- Intervention lors d'une rencontre publique sur « Les 'zones grises' de l'enfermement des étrangers » organisée à Paris par l'Observatoire de l'enfermement des étrangers
- Intervention dans une table ronde organisée à Etaples par l'Institut régional du travail social (IRTS) lors d'un séminaire sur « les migrants » réunissant une centaine d'étudiants
- Intervention lors d'une « Journée de décryptage » réunissant près de 200 participants organisée par La Cimade à Lille
- Intervention de la Présidente de la PSM lors d'une séance de travail d'un groupe de recherche pluridisciplinaire « Non lieux de l'exil » animé par la Fondation Maison des sciences de l'homme.
- Intervention lors d'une séance de travail d'une association de psychologues lilloise qui s'intéresse à l'intervention des psychologues auprès d'un public migrant
- Intervention lors du colloque du SAF à Lille en septembre et d'une réunion de la Commission Droits des étrangers du SAF à Paris en octobre.
- Intervention à Paris lors de la remise du prix « Prescrire »

La PSM a été sollicitée par des collectifs parisiens afin de venir témoigner de son expérience de mobilisation et de coordination d'associations sur un territoire donné. Une rencontre devrait avoir lieu en 2017 à Paris avec les associations intéressées par la création d'une PSM parisienne.

3. La PSM, un outil au service de la mobilisation inter-associative

La PSM, support à la rédaction et la diffusion de courriers, de communiqués de presse ou de tribunes médiatiques inter-associatifs :

L'année 2016, dans la continuité des années 2015 et 2016, a été marquée par une aggravation de la situation générale sur le terrain. Face à cette situation, la PSM a constitué un espace où les acteurs associatifs ont pu réfléchir et initier des actions d'interpellation, et ce sous différents modes :

- *rédaction et diffusion de courriers d'interpellation à destination des autorités :*

En mai 2016, à la suite de la décision du Défenseur des droits dressant un constat alarmant de la situation des mineurs isolés étrangers sur le bidonville de Calais et faisant une série de recommandations, les associations ont souhaité interpeller les autorités (Préfecture du Pas-de-Calais et Conseil départemental) pour leur rappeler leur responsabilité et faire part de leur disponibilité à travailler ensemble à l'amélioration de la situation de cette

population vulnérable. Ce courrier étant resté sans réponse, un communiqué de presse a été publié quelques semaines après.

- élaboration et diffusion de communiqués de presse

A plusieurs reprises les associations du réseau ont souhaité communiquer ensemble. La PSM a coordonné la rédaction des communiqués de presse et la collecte des signatures :

- En janvier 2016, un bénévole britannique a été jugé au Tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer pour avoir cherché à faire passer en Grande Bretagne une fillette afghane de 4 ans. Ce procès a entraîné une mobilisation associative ayant conduit à la rédaction d'un communiqué de presse inter associatif et à l'organisation d'une conférence de presse en amont de l'audience.
- En février 2016, alors que les associations calaisiennes en lien avec des personnes exilées avaient contesté la décision préfectorale ordonnant l'expulsion du bidonville de Calais, une conférence de presse a été organisée pour expliquer la position associative : 'pas d'expulsion sans solution adaptée pour tous'. A la suite de l'expulsion et alors que des exilés iraniens avaient entamé une grève de la faim et s'étaient mutilés en se cousant les lèvres, une seconde conférence de presse a été organisée.
- En juin 2016, alors que la venue du Président de la République était annoncée dans la presse, un courrier lui a été envoyé. Ce courrier réunissait la signature de plus de 30 organisations nationales et locales.
- En octobre 2016, suite à l'expulsion du bidonville de Calais, des associations ont souhaité communiquer ensemble sur leur analyse de ce qui venait de se passer. Une conférence de presse commune a été organisée à laquelle ont participé 6 associations.

Acteurs

Quels acteurs devaient initialement prendre part au projet ?

Selon le titre du projet de notre association, les acteurs du projet sont ceux qui viennent en aide aux migrants dans le Nord-Pas-de-Calais.

Quels acteurs ont pris effectivement part à la mise en œuvre du projet ?

Au jour d'aujourd'hui, **la PSM est composée de 24 associations ou collectifs associatifs** intervenant auprès des populations exilées présentes sur l'espace du « Grand Nord », zone allant de Cherbourg à Dunkerque, en passant par Paris. Les associations membres sont :

ACC Minorités visibles
 ADRA Dunkerque
 AMiS Tétéghem
 L'Auberge des Migrants
 Le Carrefour des Solidarités
 Le Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62
 ECNou
 Flandre Terre Solidaire
 Intégration « les 31 »
 Emmaüs Dunkerque
 Les Exilés du Xème
 Itinérance Cherbourg
 Itinérance Dieppe
 La Ligue des Droits de l'Homme (Dunkerque)
 Le Réveil Voyageur
 Médecins du Monde Mission migrants du littoral
 59/62
 Médecins sans frontière
 MRAP Dunkerque

Planning familial Pas-de-Calais
 Salam Nord/Pas-de-Calais
 Secours Catholique 59
 Secours Catholique 62
 Terre d'Errance Flandre Littoral
 Terre d'Errance Norrent-Fontes
 Terre d'Errance Steenvoorde



A cette carte, tiré du rapport de l'Unicef « Ni sains, ni saufs » et datée de mars 2016, manquent les campements de Dieppe, Chocques, mais aussi ceux de Caen, Roscoff, etc.

De nouveaux acteurs se sont-ils ajoutés au projet ? Si oui, pourquoi ?

A la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016 de nouveaux acteurs ont souhaité s'impliquer auprès des exilés bloqués à la frontière franco-britannique. Certains d'entre eux, reconnaissant la nécessité d'être en lien avec les organisations présentes sur le terrain depuis plus longtemps, ont souhaité rejoindre la Plateforme de services aux migrants. Il s'agit de Médecins sans frontière et du Planning familial Pas-de-Calais.

Par ailleurs, alors que la présence d'exilés se faisait plus importante à Dieppe, une association s'est créée dans cette ville pour leur venir en aide et mener des actions de plaidoyer auprès des autorités municipales et préfectorales. Itinérance Dieppe a rejoint la PSM rapidement après sa création et a souhaité travailler au sein de son conseil d'administration.

Enfin, dans les 7-vallées, un pays du département du Pas-de-Calais, un collectif d'habitants souhaitant mettre en place des activités de solidarités avec les réfugiés, et en particulier, de l'hébergement chez l'habitant, a

vu le jour à la fin de l'année 2015. Cette association, ECNou, s'est rapidement rapprochée de plusieurs associations intervenant auprès des exilés bloqués à la frontière afin de proposer des lieux de repos pour ces personnes. ECNou a alors souhaité rejoindre la PSM.

Depuis sa création, nous pouvons constater que la PSM a réussi à fédérer la majeure partie des acteurs associatifs intervenant auprès des personnes migrantes sur le littoral nord de la France.

Avec l'arrivée de nombreux nouveaux intervenants associatifs, la PSM n'inclut plus aujourd'hui toutes les associations intervenant dans les camps d'exilés de passage. Cependant, elle reste pour tous, membres et non membres, un pivot incontournable pour bien comprendre la situation dans l'ensemble de la région et pour faire le lien entre tous les intervenants.

De plus, **le fonctionnement de la PSM se veut inclusif et ne se restreint pas uniquement à ses membres.** De nombreux acteurs, bénévoles ou militants n'appartenant pas nécessairement à une association, participent régulièrement aux activités proposées par la PSM.

Moyens matériels

Quels ont été les moyens matériels réellement engagés ?

La PSM est toujours accueillie avec le Carrefour des Solidarités, réseau d'associations intervenant sur les problématiques de précarité et d'exclusion sur le Dunkerquois, dans des locaux appartenant à la Communauté urbaine de Dunkerque.

Cette année encore, des frais ont été engagés pour l'impression du Journal des Jungles, le format du journal nécessitant une impression professionnelle.

Bénéficiaires

Quels étaient les bénéficiaires prévus (nombres, types....) ?

Les bénéficiaires du projet sont à la fois les migrants et les bénévoles des 24 associations membres du réseau qui interviennent auprès de ces personnes migrantes.

Quels ont été les bénéficiaires réels de l'action ?

La PSM a vocation, dans un premier temps, à agir sur la coordination, le soutien et la formation des acteurs associatifs, avec pour objectif, sur un temps plus long, d'améliorer la situation des personnes migrantes dans la région. Par conséquent, les bénéficiaires directs de l'action de la PSM sont les bénévoles et responsables des 24 associations membres, auxquels il faut ajouter les bénévoles d'un panel d'associations (au moins une dizaine – ce nombre n'ayant cessé d'augmenter au cours du second semestre 2015) non membres de la PSM mais qui participent à la dynamique que tente d'insuffler la PSM.

Les bénéficiaires indirects de l'action de la PSM sont les individus migrants présents sur le territoire d'intervention. Les acteurs associatifs estiment qu'ils étaient en 2016, entre 10 000 et 12 000 personnes sur l'ensemble des lieux de vie (ceci avant l'expulsion du bidonville de Calais en octobre 2016). Et également la population locale qui peut être touchée par nos publications (Le Journal des Jungles), nos conférences (ouvertes à tous), les communiqués presse largement diffusés etc..

Observez-vous une différence entre bénéficiaires prévus et réels ? Comment l'expliquez-vous ? Les bénéficiaires ont-ils participé à l'élaboration et à la réalisation du projet ? Et comment ?

Nous pouvons considérer que les *bénéficiaires directs* du projet, sous-entendus les associations et collectifs associatifs, ont été pleinement acteurs de la réalisation de l'action. Ils ont participé au forum et aux réunions inter-associatives, aux formations juridiques et ont aidé à la réalisation de certaines actions. Depuis sa création officielle, la PSM a su impulser une dynamique de rassemblement, comme le montre le nombre d'associations aujourd'hui adhérentes (24).

Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet

Quelles contraintes avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?

Pour mettre en œuvre son action, la PSM est confrontée à différentes difficultés.

Au niveau des bénévoles : Les bénévoles et responsables associatifs intervenant auprès des migrants agissent en quasi-permanence dans un contexte d'urgence. Les personnes exilées se trouvent dans une situation de précarité globale : accès à l'alimentation remis en cause parfois, pas d'hébergement, pas d'accès à l'eau ou aux

soins de santé en certains lieux. Et les bénévoles font face à cette situation dans leur pratique quotidienne : ils gèrent les urgences du mieux qu'ils peuvent.

La « crise des réfugiés » au niveau européen a eu un impact important sur le travail des associations membres de la PSM. De nombreux citoyens français, britanniques, belges, néerlandais se sont mobilisés depuis le mois d'août 2015, et plus encore après la publication de la photo du jeune Aylan, pour apporter un soutien matériel et/ou humain aux exilés du Calais et de la région. Si cette aide est la bienvenue, elle implique un changement de logique pour des associations habituées à gérer la pénurie et qui doivent maintenant gérer l'arrivée de nombreuses nouvelles personnes.

La PSM essaie de s'inscrire dans une démarche globale de plaider pour l'amélioration des conditions de vie des migrants sur le long terme, bien qu'elle s'attache aussi à faciliter et améliorer les pratiques quotidiennes des bénévoles. Il est difficile pour les bénévoles d'appréhender cette différence de rythmes, et les initiatives avancées par la PSM (rencontres, formations) sont parfois vécues comme une surcharge dans leur emploi du temps. Cela est compréhensible mais implique une phase de compréhension et d'appropriation de la démarche de la PSM par les bénévoles eux-mêmes.

Du fait de cette différence de démarches entre la PSM et ses associations membres, et du fait que la PSM ne soit pas présente physiquement auprès des exilés et des bénévoles pour pourvoir aux besoins vitaux, les bénévoles des associations membres ne comprennent pas forcément quel est le rôle de l'association. Avec les forums inter-associatifs, les formations juridiques et les divers événements relayés par la PSM depuis sa création, celle-ci a gagné en visibilité et les bénévoles y voient de plus en plus une utilité.

Au niveau des organisations : La dynamique impulsée par la PSM se veut collective. Cela demande du temps, et c'est la première contrainte que l'on rencontre. Du côté des acteurs associatifs, la gestion au quotidien d'une association implique beaucoup de temps, temps qu'ils ne peuvent pas mettre au service de l'action inter-associative. Cependant, le Conseil d'Administration de la PSM, composé de représentants d'une dizaine d'associations membres, se réunit fréquemment (environ toutes les 6 semaines) dans le but d'améliorer la concertation inter-associative.

Selon vous, ces objectifs ont-ils été atteints ? Si oui, lesquels et à quoi attribuez-vous ce succès ? Si non, lesquels et à quoi attribuez-vous cet échec ?

Les objectifs de la PSM étaient de

- *Renforcer la dynamique de mobilisation inter-associative :* le forum inter-associatif organisé en mars a été un véritable moment de rencontre entre des bénévoles intervenants dans divers lieux de la région. A Calais et Norrent Fontes, le changement de contexte a imposé à des associations qui n'avaient pas toujours

l'habitude de partager régulièrement sur leurs activités concrètes la mise en place de cadres de concertation (réunions hebdomadaires, groupes de travail thématiques...). A Grande Synthe, le changement de paradigme dans les derniers mois pousse la PSM à revoir son mode d'intervention sur ce lieu, où un acteur local a la charge de la coordination.

- *Développer le volet formations destinées aux bénévoles et responsables associatifs* : La réforme de l'asile intervenue en 2015 et la loi nouvelle loi étranger de mars 2016 obligent la PSM à actualiser les contenus des formations et à se rendre auprès des bénévoles pour leur faire part des nouvelles dispositions légales.
- *Développer le volet juridique* : Comme nous l'indiquions l'an dernier, l'appui en matière juridique apporté par la PSM à ses associations membres et aux bénévoles a permis d'accroître considérablement la visibilité de la PSM. Les demandes des associations ou collectifs associatifs pour un appui sur tel ou tel sujet sont de plus en plus fréquentes.

Quels critères d'évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs⁵) aviez-vous mis en place ? Quelles méthodes de suivi avez-vous mis en place ? Comment évaluez-vous la pertinence de ces critères ? De ces méthodes ?

Il n'existe pas concrètement un outil de suivi permettant d'évaluer l'action de la PSM. Cela étant dit, la PSM possède un certain nombre d'indicateurs permettant de rendre compte de son action : Les comptes rendus de rencontres, les listes d'émargement des formations constituent des critères d'évaluation de l'action de la PSM.

Quelle a été votre démarche pour garantir l'autonomie et la durabilité de l'action ? La viabilité financière et le fonctionnement du projet sont-ils assurés ? Par qui ? Comment ?

Compte-tenu de l'histoire encore récente de la PSM, il paraît quelque peu difficile de se projeter. Cependant, la volonté de construire une démarche collective se veut être une première garantie de durabilité : en ne reposant pas sur un seul acteur, mais sur plusieurs, la portée d'une action devrait se pérenniser davantage.

Par ailleurs, la viabilité financière de cette structure est pour le moment assurée par l'intermédiaire de plusieurs financeurs : le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Emmaüs France, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France, Médecins sans frontières.

⁵ Un indicateur doit être un moyen simple, mesurable et fiable d'apprécier les changements liés à la réalisation du projet ou encore l'impact de l'action menée. Ex : l'évolution du nombre de filles et de garçons de la zone géographique concernée réussissant aux examens, dans le cas d'un projet visant à améliorer la qualité de l'éducation.